

Arrondissement de Saint-Léonard

District électoral de Saint-Léonard-Ouest (152)

Endroits de vote – Jour du scrutin **Sections de vote**

ÉCOLE VICTOR-LAVIGNE 5400, boul. Couture	01-02-03-04-05-06 07-08-09-10-22
ÉCOLE PIERRE DE COUBERTIN 4700, boul. Lavoisier	11-12-13-14-15 16-17-36-37-38
ÉCOLE PIE XII 5455, rue Dujarié	16-19-20-21-23 24-25-26-27-28
ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY 5150, boul. Robert	29-30-31-32-33 34-35-45-46-47
ÉCOLE ALPHONSE-PESANT 4600, rue de Compiègne	39-40-41-42-43 44-59-60-61-62
ÉCOLE JOHN PAUL I 8455, rue Pré-Laurin	48-49-50-51-52-53 54-55-56-57-58
RESIDENCE SAINT-LÉONARD SUR LE PARC 7930, boul. Viau	63-64-65
ÉCOLE GÉNÉRAL VANIER 4555, rue Buies	66-67-68-69-70 91-92-93-94-95
ÉCOLE LAURIER MACDONALD 7355, boul. Viau	71-72-73-74-75-76 77-86-89-90
ÉCOLE LA DAUVÉRIÈRE 5485, rue Jean-Talon Est	78-79-80-81-82 83-84-85-86-87

Dans le district électoral de Saint-Léonard-Ouest de l'arrondissement de Saint-Léonard, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour être :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

